SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 décembre 2023

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 5 décembre 2023 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; Mme DANJOU Danielle ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; M. MAERTENS Emmanuel ; M. HEROUX Patrice ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; M. DUZERT Jacques ; Mme MéNARD Chantal ; Mme CORDRAY Florence ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Monsieur Serge HEUZE est désigné pour remplir cette fonction.

Présence du chef de la brigade de gendarmerie de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) pour échanger avec les élus sur les agressions des élus verbales et/ou physiques.
La brigade de St Hilaire est composée de 19 gendarmes.
La brigade organise des visites hebdomadaires des mairies/Commerçants/Artisans/Chefs d'entreprises.
La brigade de St Hilaire est ouverte 7 jours sur 7. Elle reçoit les doléances des élus en cas de besoin. Elle est à l'écoute des élus. Ne pas hésiter.
Un diagnostic sera fait sur la commune par le référent sureté de la Gendarmerie pour la pose de vidéoprotection à des points stratégiques (Zones d'activités ; Place du Champ de foire…).
Un point sur le plan vigipirate. Gérer les accès routiers ; la sécurité aux entrées des établissements scolaires.

1) RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET SES RUES ANNEXES :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Objet et étendue de la consultation

La consultation concerne :
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET RUES ANNEXES
Lieu(x) d'exécution :
COMMUNE DE LE TEILLEUIL
50640 LE TEILLEUL

Rappel projet :
Place haute : En accroche directe sur la mairie, cette place conserve la capacité de 3 places de stationnement sur pavés drainants (stationnements en pavés béton à joints larges engazonnés) et espace vert planté. En partie basse, un muret en pierre de pays, hauteur de 45 cm, accueille une petite place ombragée. Cet endroit est dédié à la convivialité par l'installation de mobilier urbain. Sous le porche, sens unique descendant.

Place basse : Un espace vert central est conservé pour, notamment, géré de façon vertueuse les eaux de pluie et équipé pour de la convivialité. D'un côté, côté immeuble Véron, une voie en double sens, de l'autre un chemin piéton. En pied de maison, des massifs viennent égayer les façades. Stationnement : 3 places.

Rue des Potiers : Sens unique montant. Place de stationnement : 5 places. Fleurissement en pied de mur.

Rue du marché aux porcs : Sens unique montant. Fleurissement en pied de mur.

Rue du bas et du tertre : Ces voies restent en double-sens avec stationnement Rue du Tertre avec écluses. Fleurissement en pied de mur (rue du Tertre).

Rue de l'église : sens unique descendant. Fleurissement en pied de mur. Stationnement : 4 places.

Voiries en béton désactivé gros granulats Place haute, Place basse et rue de l'église et les autres rues : enrobé noir.

Le mode de passation :
La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte.

Décomposition de la consultation :
Les prestations sont réparties en 2 lots :
01 TERRASSEMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT EP
02 ESPACES VERTS

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :
TRANCHE FERME : Place haute de l'hôtel de Ville ; Place basse de l'hôtel de Ville ; Rue des potiers ; Rue du marché aux porcs ; Rue de l'église.

TRANCHE OPTIONNELLE 1
SECTEUR 4 : Rue du tertre, Rue de bas.

La date de remise des offres : le 3 novembre 2023 à 12 heures.

Estimations :
Lot 1 : Terrassements-voirie-assainissement EP, Montant ht : Tranche ferme : 425 456.50 € ht ; Tranche optionnelle : 83 753.50 € ht.Total ht : 509 210 €.
Lot 2 : Espaces verts, Montant ht : Tranche ferme : 17 486.01 € ht ; Tranche optionnelle : 2 124.00 € ht. Total ht : 19 610.01.
La tranche optionnelle à affermir au plus tard 12 mois à dater de l'origine du début d'exécution de la tranche ferme.

Enveloppe budgétaire :
Dépenses – Travaux : 503 600 € ht
Recettes – budget : 453 565 €.
Recettes – aides financières notifiées : 353 565 €.
Recettes – subvention Région en attente (entre 20% et 50%) : Accord fin d'année 2024.

La durée des travaux : 6 mois.

Résultat de la consultation des entreprises :

Nombre d'enveloppes reçues en format électronique : 4
Les critères de sélection des offres :
Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Indications concernant les moyens humains et matériels affectés à la présente opération (planning détaillé nombre d'hommes/jour/matériel)	*20.0 %*
2.2-Indications concernant les procédés d'exécution envisagés pour la présente opération	*30.0 %*
2.3-Note indiquant les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier, à l'égard du personnel, des riverains et tiers	*15.0 %*
2.4-Indications concernant la provenance des fournitures, les références des fournisseurs correspondants (fiches techniques à joindre obligatoirement) et la soustraitance déclarée ou envisagée	*20.0 %*
2.5-Note sur les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion des déchets de chantier et les moyens et démarches entreprises par la société, dans la lutte contre la diminution des gaz à effets de serre, développement durable et environnemental	*15.0 %*

Pour les tranches, la maîtrise d'ouvrage établira le jugement des offres (en fonction des critères de la consultation) sur la globalité à savoir tranche ferme + tranche optionnelle.

Les offres économiquement les plus avantageuses, sont :
Lot 1 : L'offre MONGODIN à Le Teilleul (Manche) avec la note de 58.33 avec le prix et la valeur technique : 32.80, soit 91.13.
Le prix du marché : 471 188.85 € ht ; Tranche ferme : 400 458.15 ; Tranche optionnelle : 70 730.70.
Lot 2 : L'offre Les Jardins Gorronnais à Gorron (53) avec la note de 60 avec le prix et la valeur technique : 22, soit 82.
Le prix du marché : 19 696.45 € ht ; Tranche ferme : 18 350.25 € ht ; Tranche optionnelle : 1 346.20.

Observation : Monsieur HEURTIER-GUEGUEN fait part qu'il est préférable de réaliser la tranche optionnelle en même temps que la tranche ferme afin de traiter les eaux pluviales dans son ensemble.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les offres suivantes avec tranche ferme et optionnelle :
  - Lot 1 : L'offre MONGODIN à Le Teilleul (Manche), le prix du marché : 471 188.85 € ht ; Tranche ferme : 400 458.15 ; Tranche optionnelle : 70 730.70.
  - Lot 2 : L'offre Les Jardins Gorronnais à Gorron (53), le prix du marché : 19 696.45 € ht ; Tranche ferme : 18 350.25 € ht ; Tranche optionnelle : 1 346.20.
- Autorise le Maire à signer les marchés travaux susdits pour la tranche ferme et la tranche optionnelle avec les entreprises précitées dont les offres sont économiquement les plus avantageuses.

2) ANCIENNEMENT GENDARMERIE (BRIGADE) – DEMOLITION ET AMENAGEMENT – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel du projet :

Acquisition de l'ancienne gendarmerie dans le cadre d'une intervention au titre du fonds friche par l'EPFN (Etablissement public foncier de Normandie). Le projet est la création d'un parking ou jardin d'agrément ou autres aménagements à la place du bâtiment qui sera démoli.

Planning d'intervention :

Recrutement d'un maître d'œuvre : septembre 2023.
Repérage amiante et plomb : Fait
Avant-projet et estimation du coût des travaux : fin octobre 2023.
Vote de la participation financière de la commune du Teilleul.
Dossier de consultation des entreprises : mi-décembre 2023.
Consultation : 3 mois.
Notification des marchés de travaux : mi-janvier 2024.
Travaux : début mars à fin juin 2024.

Présentation de la participation financière de la commune.

La répartition des différents financeurs :

Le coût de l'opération, montant maximum de 80 000 € ht.
37.50% à la charge de l'EPF Normandie, 37.50% à la charge de la Région, 25% à la charge de la commune (auquel s'ajoute la tva),
La part communale ne sera due que sur les montants réellement dépensés.
Enveloppe budgétaire : 20 000 € ttc

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de Mme le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention pour la réalisation de cette affaire avec l'EPFN pour un montant maximum de 80 000 € ht et une participation financière de la commune de 25% + la tva.

3) ETUDE SUR L'HABITAT PUBLIC – RENOVATION URBAIN – QUARTIER DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel :
A la suite de l'étude de revitalisation des centres-bourgs et la validation du projet territoire de la commune nouvelle, le quartier de l'hôtel de ville a été identifié comme prioritaire. Un référentiel foncier a été établi sur ce quartier.
La commune a rencontré le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour être accompagnée dans sa réflexion en matière d'intervention sur le bâti sur l'ilot de l'hôtel de ville.
Le CAUE propose une étude de programmation urbaine et architecturale et paysagère.
L'objectif : Accompagnement sur les bâtiments publics et leurs abords et la faisabilité.
Le contenu de l'étude : diagnostic des bâtiments ; scénarios possibles avec analyses techniques et financières ; adaptation avec les règles d'urbanismes ; accompagnement des porteurs de projets sur les espaces privés en lien avec les espaces publics étudiés.
Les biens publics identifiés : le bien sans maître « rue du marché aux porcs » ; l'atelier municipal « rue des Potiers » ; la salle de musique « rue des archers » ; la mairie (l'entrée pour une meilleure visibilité).

Le coût de l'étude : entre 50 000 € et 70 000 €.
Ce projet a été inscrit dans la convention ORT (opération de revitalisation de territoire) signée en début d'année 2023 à l'échelle de la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie.
L'ORT, c'est un outil visant une requalification d'ensemble d'un espace déjà urbanisé dont elle facilite la rénovation.

Possibilités de financement :
Fond vert, la préfecture a indiqué que ce projet pourrait bénéficier d'un financement jusqu'à 80%.
Leader (en attente de la nouvelle politique).
Contrat de territoire (à inscrire).
Banque des Territoires (voir enveloppe restante à l'échelle de la Communauté d'agglomération).
Contrat de pôle de service (à inscrire comme Assistance à Maîtrise d'ouvrage lors d'une demande d'aide pour un des projets lorsqu'il sera mis en œuvre).

Calendrier : Début 2024, écriture du cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de cette étude.
Enveloppe budgétaire : Dépenses : 60 000 € ttc ; recettes : 30 000 €.

Décision du Conseil Municipal :
Sur proposition de Mme le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour, 2 abstentions) :

- Donne son accord de principe pour engager l'étude de programmation urbaine et architecturale sur le quartier de l'hôtel de ville Commune déléguée du Teilleul afin de travailler sur le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études.
- Autorise le Maire à solliciter les financeurs, notamment : Etat, Région, Conseil départemental, autres.

4) AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA BASSE PORTE – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX MONGODIN – PRIX NOUVEAUX AU BORDEREAU DE PRIX SANS MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE :

Rapporteur : Joël BOULET

Rappel du marché de travaux notifié à l'entreprise MONGODIN du Teilleul le 21 avril 2023 d'un montant de 81 375 € ht,
Rappel de l'avenant qui a pour objet d'introduire des prix supplémentaires au bordereau des prix pour permettre la réalisation des travaux non prévus au marché initial ainsi que d'augmenter le montant initial du marché, d'un montant de 9 483.20 € ht approuvé par décision du conseil municipal du 5 octobre 2023.
Nouveau montant du marché travaux ht : 90 858,20 € ht au lieu de 81 375 € ht,

Présentation du nouvel avenant aux travaux : Bordereau supplémentaire de prix unitaires
L'objet :
Le bordereau de prix supplémentaires a pour objet d'introduire des prix supplémentaires au bordereau des prix pour permettre la réalisation de travaux non prévus au marché initial pour l'aménagement du carrefour de la Basse-porte Commune déléguée du Teilleul sans modification du montant du marché.

Ces prestations complémentaires sont les suivantes :

- Le sondage et la recherche de l'aqueduc en pierre consistant à la réalisation d'un sondage sous chaussée dans le carrefour afin de retrouver la jonction de l'aqueduc en pierre avec les différentes canalisations d'eaux pluviales s'y raccordant.
- La création d'une cour anglaise comprenant la fourniture et pose de bordures autour d'un coffret EDF puis le remplissage en gravier.
- Le sciage des bordures granit de récupération du chantier en petite dimensions afin de permettre leur réutilisation dans le chantier.
- La préparation de l'escalier avant enrobés comprenant la découpe soignée d'une marche de l'escalier du riverain situé dans le carrefour pour permettre un raccordement correct de l'enrobé du trottoir sur celui-ci.

Décision du conseil municipal :
Sur proposition de Mme le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve l'avenant susdit aux travaux et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.

5) AIDE FEADER – RENOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN CENTRE BOURG EX MAISON LA PRESSE 13 RUE BEAUREGARD – PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DU SOLDE DE L'AIDE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel de l'aide accordée :
Aide feader d'un montant de 50 000 € pour le projet « Rénovation d'un local commercial en centre bourg », à savoir : réhabilitation de l'ancienne Maison de la Presse avec la création d'un commerce autour du bien-être et d'une laverie au rez-de-chaussée.
La date limite du dépôt de la dernière demande de paiement : 31/12/2023.

Madame le Maire informe qu'elle a fait une demande de prolongation de la date limite de dépôt de la dernière demande de paiement pour l'aide Feader de 6 mois, soit le 30 juin 2024 au lieu du 31/12/2023 pour les raisons suivantes :

- Les travaux ne seront pas achevés avant la mi-décembre 2023 en raison du retard pris par les entreprises par un manque de main-d'œuvre.

Donc, le décompte général définitif des entreprises et le paiement des dernières factures de travaux auront lieu vers la fin janvier 2024.
Puis, les demandes de versement des aides financières auprès des organismes de la Région et du Département seront effectués en février 2024 pour des paiements en avril 2024 dans les conditions les meilleures, puis, ces paiements doivent être justifiés auprès du Feader lors de la demande du dernier paiement de l'aide.

Décision du Conseil Municipal :
Sur proposition de Mme le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'attribution de l'aide susdite correspondant à cette demande de prolongation de délai.

6) AMENAGEMENT DE SECURITE RD 976 « Rue du Mont-Saint-Michel » ENTRE LE CARREFOUR A FEUX ET AVANT LA RUE DU STADE EN AGGLOMERATION – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT :

Rapporteur : Joël BOULET

Objectif des travaux :
Afin d'améliorer le cadre de vie des riverains et de sécuriser les déplacements dans le bourg, la commune du Teilleul a décidé de réaliser l'aménagement de la RD 976.
Cet aménagement est situé dans l'emprise du domaine public départemental.
La route départementale n°976 est classée d'intérêt structurant dans le schéma routier départemental et supporte un trafic de 3 700 véhicules/jour dont 19% de poids lourds.

Caractéristiques du projet :

- La qualification de la voirie en zone 30 km/h dans le cœur du bourg depuis le carrefour à feux jusqu'au carrefour de la rue du stade afin de sécuriser les déplacements des piétons dans le secteur des commerces et permettre l'intégration de la circulation des vélos en sécurité.
- La réalisation d'un plateau surélevé pour marquer l'entrée de la zone 30 km/h.
- La réalisation d'une piste cyclable de la Rue Ferré des Ferris vers la Rue du Stade.
- La calibrage de la chaussée à une largeur de 6,00 m pour apaiser les vitesses dans l'agglomération.
- La réalisation des trottoirs aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- La réalisation d'espaces plantés.
- La réfection de la chaussée en enrobé.

Observations du Conseil Municipal sur le projet lors de la décision du conseil municipal du 26 janvier 2023 :

> Inquiétude sur la suppression du mouvement de tourne à gauche sur la RD 976 en venant de St Hilaire pour aller vers la Rue Ferré des Ferris.
Un aménagement provisoire sera réalisé avant travaux.

> Continuité de la piste cyclable vers la rue du stade et piste cyclable accessible dans les 2 sens (Rue Ferré des Ferris vers Rue du Stade et Rue du Stade vers Rue Ferré des

Ferris) afin que cette piste cyclable puisse être utiliser par l'Ecole située Rue du Stade. Sécuriser la traversée de la Rue du Stade vers la Rue Ferré des Ferris.

Les financements obtenus :
Amendes de police 2023 : 16 100 €.

Les financements attendus lors de la décision du conseil municipal du 26 janvier 2023 :
Amendes de police : 13 800 €
Etat – Detr ou Dsil : 111 200 €
Le chiffrage des travaux lors de la décision du conseil municipal du 26 janvier 2023 :
250 911 € ht part communale et part départementale : 47 850 € ht (revêtement de la chaussée ; et la signalisation horizontale blanche).

Notre demande de subvention DETR/DSIL 2023 n'a pas pu être présentée à la programmation de l'année 2023. Donc redéposer une demande sur la trame nationale 2024.

Le chiffrage des travaux d'octobre 2023 :
278 564.50 € ht part communale et part départementale : 52 260 € ht (revêtement de la chaussée ; et la signalisation horizontale blanche).
La nouvelle estimation prend en compte la suppression du revêtement en enrobé des places de stationnement par des places de stationnement en pavés végétalisés ou dalles béton végétalisés avec une surface du stationnement drainant d'environ 200 m2.
Cette modification de travaux est nécessaire pour obtenir des financements de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL.

Enveloppe budgétaire : Dépenses-Travaux : 212 000 € ht ; Recettes : 125 000.

Nouveau plan de financement proposé pour 2024 :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes-Frais divers	27 856 €	Amendes de police	16 100.00 €	5.25%
Travaux	278 564 €	Etat – DETR ou DSIL	122 568.00 €	40%
		Fonds propres	167 752.00 €	54.75%
TOTAUX	306 420 €	TOTAUX	306 420.00 €	100%

Observations : Discussion sur la suppression du mouvement de tourne à gauche en venant de St Hilaire pour aller vers la rue Ferré des Ferris. Aménagement provisoire de cette suppression avant travaux.
Décision du Conseil Municipal :
Sur proposition de Mme le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> Approuve ces aménagements de sécurité routière et réitère sa demande d'aménagement provisoire sur la suppression du mouvement de tourne à gauche sur la RD 976 en venant de St Hilaire pour aller vers la Rue Ferré des Ferris et atteste que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2024.

> Approuve le plan financement ci-dessus.
> Autorise le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
- Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) année 2024.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

7) RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS A L'EXTERIEUR – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT :

Rapporteur : Emmanuel MAERTENS

Rappel du projet et des caractéristiques :
Rénovation du terrain de tennis à l'extérieur.
Rénovation de la surface de jeu en une surface poreuse, résistante à l'abrasion et aux intempéries.
Revêtement de béton poreux qui absorbe l'eau, offrant ainsi la possibilité de jouer par tous les temps. Le terrain devient sec très vite. Le béton poreux a des propriétés de drainage de l'eau importante. Il stocke temporairement l'eau qui vient s'abattre en surface puis l'évacue vers le sol.
Peu d'entretien juste une fois par an le nettoyage pour éviter la prolifération de mousse.

Le chiffrage des travaux de novembre 2023 :
Revêtement : 35 820 € ht
Clôture, option : 15 444 € ht

Enveloppe budgétaire : Dépenses-Travaux : 50 000 € ht ; Recettes : 10 000.
Plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Rénovation du Court de tennis extérieur	51 264 €	Etat – DETR ou DSIL	20 500.00 €	40%
		Fonds propres	30 764.00 €	60%
TOTAUX	51 264 €	TOTAUX	51 264.00 €	100%

Décision du Conseil Municipal :
Sur proposition, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
> Approuve la rénovation du terrain de tennis extérieur sur la commune déléguée du Teilleul et atteste que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2024.
> Approuve le plan financement ci-dessus.
> Autorise le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
- Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) année 2024
Et d'autres financeurs : Région, Département, l'Agence nationale du sport…
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

8) ALIENATION DU CHEMIN RURAL « ST PATRICE » COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL SUITE A ENQUETE PUBLIQUE – MODIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2022 :

Rapporteurs : Joël BOULET.
Affaire annulée.

9) AVENANT AU CONTRAT DE VENTE DE CHALEUR – REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS :

Rapporteur : Patrice HEROUX

Objet de l'avenant :
Dans le cadre du classement du réseau de chaleur, la commune du Teilleul a réalisé un état des lieux technique et économique de son réseau après 10 années de fonctionnement. Il en est ressorti un bilan globalement plutôt satisfaisant avec une bonne mixité bois (moyenne > 75%), un faible taux de panne et un prix moyen de l'énergie facturée aux abonnés resté relativement stable ; néanmoins, l'analyse des éléments financiers a mis en évidence l'apparition d'un déséquilibre dans les comptes de la Régie (budget annexe), phénomène qui s'est fortement accentué en 2021 et 2022 en raison notamment de l'inflation sur les prix des énergies et d'une formule de révision du tarif R1 bois décorrélée de l'évolution réelles des charges d'achat de bois par la Régie.
C'est dans ce contexte que la Régie propose la mise en place du présent avenant au contrat de vente de chaleur, ayant pour objet :

- De modifier les tarifs R1 bois et R1 fioul.
- De modifier la mixité bois.
- De modifier les formules de révisions du R1 bois et du R1 fioul.
- De modifier la fréquence des révisions tarifaires.
- D'intégrer une clause de « revoyure » du contrat à mi-parcours entre la date de prise d'effet du présent avenant et la date d'échéance du contrat de vente de chaleur.

Le 13 octobre 2023, présentation du bilan technique et économique du réseau de chaleur au bois du Teilleul après ses 10 premières années de fonctionnement aux usagers du réseau.
Le 31 octobre 2023, courrier adressé aux usagers du réseau pour demander un accord de principe sur le projet d'avenant.

Les retours, à ce jour :
Favorable : EHPAD les 4 provinces ; KORIAN RIVE DE SELUNE ; Monsieur CHAFFOIS (particulier Rue du collège).
Favorable avec réserve : La communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie, centre de formation, favorable sous réserve de baisser la puissance souscrite à 50 kw au lieu de 120. Besoins en moyenne : 46,4.
En cours d'approbation : Logements Manche Habitat (3 rue du collège) ; SDIS (Centre de secours).

Soit une recette supplémentaire avec l'avenant : environ 34 000 € si diminution de la puissance souscrite communauté d'agglomération – 4 000 €.

La décomposition du tarif facturé aux usagers : Le tarif de base est décomposé en deux éléments R1 et R2.
Le terme R1 : élément proportionnel représentant le coût des combustibles.
Le terme R2 est un élément fixe, représentant la somme des coûts annuels suivants :
R2(123) qui représente : énergie électrique, personnel technique, prestations extérieures, renouvellement de matériel, frais de vérifications des compteurs d'énergie, impôts et frais de gestion de service.
R2(4) qui représente les charges financières liées aux investissements.

Tarifs actuels :
R1 Bois : 39.76
R1 Fioul : 168.55
R1 Calculé : 55.72

R2-123 : 27.85
R2-4 : 29.39
R2 : 57.24

Tarifs proposés avenant :
R1 Bois : 64.02
R1 Fioul : 157.50
R1 Calculé : 82.72

R2-123 : 27.85
R2-4 : 29.39
R2 : 57.24

Observation : A ce jour, la chaudière bois est en panne dans l'attente de la livraison de la pièce d'un coût de 6 500 €. Donc dépenses de fioul, tous les 15 jours, livraison de 8 000 litres.

Décision du Conseil Municipal :
Avis sans objection du conseil d'exploitation de la Régie de Chauffage au bois sur l'avenant proposé.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant joint.
- Revoit la puissance souscrite pour l'usager : communauté d'agglomération de Mont Saint-Michel Normandie, diminution à 50 kw au lieu de 120.
- Autorise le Maire à signer l'avenant avec l'ensemble des usagers du réseau de chaleur et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette affaire, et, notamment un nouveau contrat de chaleur avec Manche Habitat pour les 6 logements « 3 rue du Collège » Le Teilleul qui arrive à échéance le 29 février 2024 ou un avenant au contrat actuel reprenant les modifications de l'avenant proposé ci-dessus et modifiant la durée du contrat, à savoir : prolongation de la durée du contrat de 6 mois à 14 ans à compter de la date de la 1ère livraison à l'abonné.

10) MISE A DISPOSITION DE Bertrand BUISSON AVEC LA BALAYEUSE DU TEILLEUL A LA COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

La convention pour la mise à disposition d'un chauffeur, Pierre POULLAIN avec la balayeuse du Teilleul sur la commune de Buais-Les-Monts arrive à échéance le 31 décembre 2023 vu le départ à la retraite de Monsieur Pierre POULLAIN.
Les conditions actuelles : 70 € de l'heure (Chauffeur + balayeuse). Décision du conseil municipal du 19 juillet 2023.
En raison du départ à la retraite de Monsieur Pierre POULAIN le 1er janvier 2024, Monsieur Bertrand BUISSON, Adjoint technique Principal 2ème classe au service technique a donné son accord pour sa mise à disposition à la Commune de Buais-Les-Monts (Manche) à raison de 6 heures par mois, maximum comme chauffeur de la balayeuse appartenant à la commune du Teilleul pour 9 mois. Délai défini en fonction de la décision du conseil municipal de Buais-Les Monts. Soit, fin de la convention le 30 septembre 2024.

Décision du Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle convention pour 9 mois à compter du 1er janvier 2024 pour la mise à disposition de Monsieur Bertrand BUISSON avec la balayeuse du Teilleul sur la commune de Buais-Les-Monts aux conditions financières définies dans la délibération du conseil municipal du 19 juillet 2023
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

11) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – SERVICE TECHNIQUE :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Rappel :
Départ à la retraite de Monsieur Pierre POULAIN au service technique au 1er janvier 2024, et recrutement d'un nouvel agent en contrat à durée déterminée d'une durée maximum d'un an afin de pallier au surcroît de travail.

Décision du Conseil Municipal :
Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à créer un emploi temporaire pour surcroît de travail d'Adjoint technique à temps complet au 1er échelon du grade d'Adjoint technique à compter du 2 janvier 2024 pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux pendant un an maximum renouvelable par période de 3 mois.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget et le tableau des emplois sera modifié.

12) MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE - VEHICULES :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel du contrat d'assurance Véhicules en date du 23 décembre 2022 entre la commune et l'assurances SMACL.

Présentation de l'avenant pour intégrer dans le contrat d'assurance Véhicules, la camionnette servant à transporter les repas pour l'école primaire du Teilleul du 1/1/2023 au 10/07/2024 et la camionnette servant à transporter le matériel pour le spectacle ville en scène du 2/3/2023 au 06/3/2023 ainsi que pour le spectacle de l'année 2024,

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification susdite du contrat d'assurances véhicules.
- Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat Intégrer dans le contrat d'assurance

13) REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU TEMPS PASSE PAR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE A LA REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET A LA REGIE ENERGIE RENOUVELABLE – ANNEE 2023 :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

- Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2023 : 9 939 €.
- Service Energie renouvelable Heussé : 1 semaine par an, soit pour l'année 2023 : 721€.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune, selon le calcul ci-dessous :

- Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2023 : 9 939 €.
- Service Energie renouvelable Heussé : 1 semaine par an, soit pour l'année 2023 : 721 €.

14) SUBVENTIONS OU AVANCES DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES OU INVERSEMENT – ANNEE 2023 :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Les éléments financiers ont mis en évidence l'apparition d'un déséquilibre dans les budgets annexes en section de fonctionnement ou d'exploitation ou d'investissement, à savoir :

- Pour le budget du centre communal d'action sociale : subvention de fonctionnement du budget communal de 5 100 € vers le CCAS..

➢ Pour le budget Lotissement communal La Butte Rouge 1 Le Teilleul : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget communal de 23 820.12 pour équilibrer le budget de fonctionnement du lotissement communal la Butte Rouge 1.
Et versement d'une avance de 42 498€81 du budget Lotissement communal La Butte Rouge 1 Le Teilleul vers le budget de la commune.
La raison : 2 terrains vendus pour une somme de 19 490 €. (Vente à perte).

➢ Pour le budget Lotissement communal La Butte Rouge 2 Le Teilleul : avance du budget communal de 4 700 € vers le budget annexe lotissement communal « La Butte Rouge 2 ».
La raison : réalisation d'une partie des études.

➢ Pour le budget Régie de Chauffage au bois Le Teilleul : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget communal de 42 000,00 pour équilibrer le budget d'exploitation Régie de chauffage au bois Le Teilleul.
La raison : L'analyse des éléments financiers a mis en évidence l'apparition d'un déséquilibre dans les comptes de la Régie, en raison notamment de l'inflation sur les prix des énergies et d'une formule de révision du tarif R1 bois décorrélée de l'évolution réelles des charges d'achat de bois par la Régie et d'une panne de la chaudière bois début décembre donc recours au fioul.

Décision du Conseil Municipal :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions de fonctionnement et d'exploitation susdites du budget communal au budget annexe du centre communal d'action sociale et budget Lotissement communal « La Butte Rouge 1 » et budget Lotissement communal La Butte Rouge 2 et Budget Régie de chauffage Bois.
- De verser une avance de 42 498€81 du budget Lotissement communal La Butte Rouge 1 Le Teilleul vers le budget de la commune.

15) DECISIONS MODIFICATIVES :
Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Vu l'insuffisance de crédits pour passer les écritures de stocks en raison de la vente de 2 parcelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de modifier le budget de l'année 2023 du lotissement communal la Butte Rouge 1, comme suit :

- Compte 71355/042 (Variation des stocks) recettes de fonctionnement : - 21 730.08
- Compte 7015 (Ventes de terrains aménagés) recettes de fonctionnement : + 9 400.00
- Compte 757363 (Subventions à caractère administratif) recettes de fonctionnement : + 12 330.08
- Compte 3555/040 (Variation des stocks) dépenses d'investissement : - 21 730.08
- Compte 168741 (Autres dettes Communes) dépenses d'investissement : + 21 730.08

16) ADMISSION EN NON VALEUR :
Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Sur proposition du receveur municipal,
Le Conseil municipal, (15 pour, 1 abstention), après en avoir délibéré :
Article 1 : Décide de statuer sur les admissions en non-valeur des titres concernés, soit :
- la somme de 616.91 € budget commune Le Teilleul (Cantine et salle).

17) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 – CYCLE DE TRAVAIL DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :
Rapporteur : Véronique KUNKEL

En raison d'une erreur matérielle dans la décision du conseil municipal du 13 décembre 2022 sur le cycle de travail du service administratif Mairie et agence postale communale, rectifier le cycle de travail de l'agence postale communale, comme suit :
Mardi, Mercredi, Jeudi de 8 h 45 mn à 12 h 30 et 14 h à 16 h 45.
Lundi, Vendredi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn et 14 h à 16 h 30 mn.
Samedi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn.
+ 10 samedis de repos dans l'année.

AU LIEU DE :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 8 h 45 mn à 12 h 30 et 14 h à 16 h 45.
Vendredi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn et 14 h à 16 h 30 mn.
Samedi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn.
+ 10 samedis de repos dans l'année.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
Approuve cette modification.
Le reste de la délibération du 13 décembre 2022 est inchangé.

18) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE :
Rapporteur : Véronique KUNKEL

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.
Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.
Ce rapport est le fruit d'une étroite collaboration entre les services de la communauté d'agglomération, permettant ainsi aux élus, aux partenaires, aux acteurs locaux et à l'ensemble des habitants du territoire de visualiser les différentes actions et projets de la collectivité dans tous ses domaines de compétence, tout en précisant les moyens financiers qui y ont été consacrés.
Il rappelle le cadre général de la communauté d'agglomération : le territoire ; les compétences ; la gouvernance ; les instances ; le budget ; les moyens humains…
Il informe par pôle/direction : Les chiffres clés ; Les faits marquants ; les enjeux ; les perspectives pour les années suivantes, selon le projet politique défini.

Il évoque les partenariats avec les communes membres.
Les compétences exercées par la Communauté d'agglomération : Aérodrome ; Aire d'accueil des gens du voyage ; Aménagement numérique ; Assainissement des eaux usées ; Centres sociaux ; Culture ; Développement économique ; Environnement et cadre de vie ; Equilibre social de l'habitat ; Equipement Sportifs ; Filière agricole et équine ; Gendarmeries ; Déchets ; Gestion des eaux pluviales urbaines ; Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ; Enfance/Jeunesse ; Ludothèques ; Maisons France Services ; Mobilité ; Personnes âgées ; Petite enfance ; Politique commerciale ; Politique de la ville ; Réseaux de chaleur ; Santé ; Secours et incendie ; Tourisme ; Urbanisme ; Voiries communautaire.

Le nombre de communes : 95 ; le nombre d'habitants : 87 570 habitants ; fusion de 5 EPCI ; 15 Vice-Présidents ; 129 délégués ; la capacité d'autofinancement nette : 6 039 313 € ; l'endettement : ratio de désendettement 3 ans…
En 2022 : 11 séances délibératives et 86 délibérations adoptées.

Ce rapport d'activité pour l'année 2022 était joint à la présence convocation.

Décision du Conseil Municipal :
Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
Prend connaissance de ce rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie.

19) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunions du conseil municipal : le 8 février 2024 à 20 heures.
- Réunions Maires adjoints : le lundi 8 janvier 2023 entre 12 h 30 mn et 14 heures.

- Lecture des mots de la boîte à idées. Ras.

- Rencontre des assistantes maternelles de la commune et élus. Réunion annulée vu qu'une réunion identique a été organisée par la Communauté d'agglomération ayant cette compétence.

- Le modèle de composteur en bois proposé à la vente aux habitants est en exposition à la mairie.

- Rappel de la réunion organisée avec les élus/les Commerçants/les artisans/les chefs d'entreprises le 6 décembre 2023 réunira environ 55 personnes. La communauté d'agglomération présentera la compétence économique et la prestation rézo pouce.

- L'institut de beauté 13 rue Beauregard ouvrira ses portes le 18 décembre 2023.

Séance levée à 23 heures 6 mn.